

G.B. AUDIT CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 483 300 €

Siège social : 20, Rue de la Cabeyre B.P. 41 33240 ST ANDRE DE CUBZAC
452 778 467 RCS LIBOURNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 439 983,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	439 983,07 euros
<u>Un prélèvement sur les réserves :</u>	
sur le compte « autres réserves »	<u>40 016,93 euros</u>
<i>Le compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 1 660 219,07 euros</i>	
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	480 000,00 euros
A titre de dividendes	480 000,00 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 787,71 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 478 212,29 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros

(contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

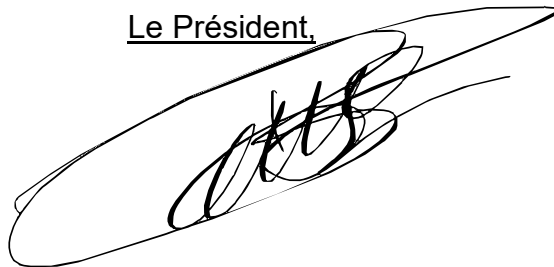
- ❖ Exercice clos le 31 décembre 2021 : 300 000 euros
 - ⇒ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 303,54 euros
 - ⇒ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 298 696,46 euros
- ❖ Exercice clos le 31 décembre 2022 : 300 000 euros
 - ⇒ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 117,32 euros
 - ⇒ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 298 882,68 euros
- ❖ Exercice clos le 31 décembre 2023 : 300 000 euros
 - ⇒ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 117,32 euros
 - ⇒ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 298 882,68 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme,

Le Président,

A large, stylized handwritten signature in black ink, enclosed within a large, irregular oval shape. The signature is highly cursive and difficult to decipher.

In Extenso

ENTREPRENEZ L'AVENIR.

Cabinet Husson

Le Belvédère
1 Rue Marcel Pagnol
47510 Foulayronnes
Tél. : 05 53 95 66 35
Fax. : 05 53 95 82 87
www.inextenso.fr

SAS GB AUDIT CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 483 300 €

20 Rue de la Cabeyre – BP 41
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2024

GB AUDIT CONSEIL
Société par Actions Simplifiée au capital de 483 300 €

20 Rue de la Cabeyre – BP 41
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

=====

- Exercice clos au 31 Décembre 2024 -
Du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée GB AUDIT CONSEIL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée GB AUDIT CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-46 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nos travaux ont porté sur la mise en œuvre de procédures d'audit telles que la revue analytique des charges et produits.

Sur la base de ces éléments et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que leur correcte application et validé la pertinence des informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-46 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relèves à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-46 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-46 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Foulayronnes, le 25 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
SAS CABINET HUSSON


P. PANOUILLERES
Président

G.B. AUDIT CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 483 300 €

**Siège social : 20, Rue de la Cabeyre B.P. 41 33240 ST ANDRE DE CUBZAC
452 778 467 RCS LIBOURNE**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

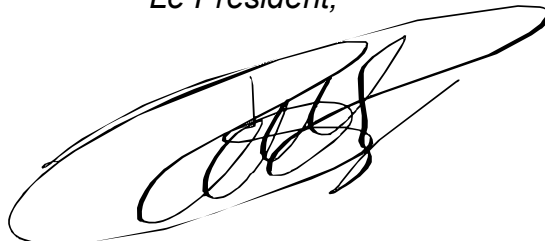
ANNEXE

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE ET VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

*Comptes annuels certifiés sincères et véritables
approuvés par l'A.G.O.A. en date du 30 juin 2025,*

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, enclosed within a large, thin oval outline.

BILAN - ACTIF

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/12/24		% de l'actif	Valeurs au 31/12/23	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles			38		39
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles			3		3
Terrains					
Constructions	32 030,46	32 030,46			
Installations tech., matériel & outillages					
Autres immobilisations corporelles	165 288,90	61 651,91	103 636,99	116 928,15	
Immobilisations corporelles en cours	1 863,60		1 863,60		
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)			5		3
Participations	81 610,87		81 610,87	71 612,87	
Créances rattachées à des participations	54 757,75		54 757,75		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	50 022,00		50 022,00	50 022,00	
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 530,00		2 530,00	530,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 888 103,58	93 682,37	1 794 421,21	1 739 093,02	46
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					5
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)	182 034,00		182 034,00	179 710,00	
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					17
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	819 640,81	116 959,57	702 681,24	572 469,49	
Autres créances (3)	69 941,64		69 941,64	70 923,73	
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					14
Actions propres					
Autres titres	550 000,00		550 000,00		
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	603 263,35		603 263,35	1 226 576,42	32
Charges constatées d'avance (3)	15 190,27		15 190,27	15 601,46	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 240 070,07	116 959,57	2 123 110,50	2 065 281,10	54
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	4 128 173,65	210 641,94	3 917 531,71	3 804 374,12	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

SAS GB AUDIT CONSEIL
BILAN - PASSIF

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	% du passif	Valeurs au 31/12/23	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 483 300,00)	483 300,00	12	483 300,00	13
Primes d'émission, de fusion, d'apport	344 842,57	9	344 842,57	9
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		45		41
Réserve légale	56 700,00		56 700,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 700 236,00		1 515 181,21	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	439 983,07	11	485 054,79	13
SITUATION NETTE	3 025 061,64	77	2 885 078,57	76
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 025 061,64	77	2 885 078,57	76
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	20 000,00		78 030,00	
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	20 000,00	1	78 030,00	2
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	64 157,00	2	62 680,00	2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	22 445,73	1	15 917,38	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	185 575,33	5	205 976,84	5
Dettes fiscales et sociales	497 169,42	13	462 252,42	12
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	103 122,59	3	94 438,91	2
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	872 470,07	22	841 265,55	22
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	3 917 531,71	100	3 804 374,12	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

850 024,34

825 348,00



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	3 894 983,87	100	3 629 308,44	100	265 675,43	7
Montant net du chiffre d'affaires	3 894 983,87	100	3 629 308,44	100	265 675,43	7
Production stockée	2 324,00		11 024,00		-8 700,00	-79
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	38 426,51	1	59 121,61	2	-20 695,10	-35
Autres produits	176,49		273,07		-96,58	-35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 935 910,87	101	3 699 727,12	102	236 183,75	6
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	1 248 092,45	32	1 180 156,08	33	67 936,37	6
Impôts, taxes et versements assimilés	33 313,34	1	31 482,99	1	1 830,35	6
Salaires et traitements	1 451 245,01	37	1 277 866,78	35	173 378,23	14
Charges sociales	518 415,89	13	442 623,64	12	75 792,25	17
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	28 839,66	1	10 681,00		18 158,66	170
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	37 955,09	1	52 998,53	1	-15 043,44	-28
Dotations aux provisions						
Autres charges	7 171,54		7 045,37		126,17	2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 325 032,98	85	3 002 854,39	83	322 178,59	11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	610 877,89	16	696 872,73	19	-85 994,84	-12
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	18 916,98		9 956,51		8 960,47	90
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	18 916,98		9 956,51		8 960,47	90
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 477,00		302,37		1 174,63	388
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 477,00		302,37		1 174,63	388
RÉSULTAT FINANCIER	17 439,98		9 654,14		7 785,84	81
RÉSULTAT COURANT avant impôts	628 317,87	16	706 526,87	19	-78 209,00	-11
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			46 615,92	1	-46 615,92	-100
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges	58 030,00	1			58 030,00	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	58 030,00	1	46 615,92	1	11 414,08	24
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	700,00				700,00	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	700,00				700,00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	57 330,00	1	46 615,92	1	10 714,08	23
Participation des salariés aux résultats	100 337,00	3	108 688,00	3	-8 351,00	-8
Impôt sur les bénéfices	145 327,80	4	159 400,00	4	-14 072,20	-9
TOTAL DES PRODUITS	4 012 857,85	103	3 756 299,55	103	256 558,30	7
TOTAL DES CHARGES	3 572 874,78	92	3 271 244,76	90	301 630,02	9
Bénéfice ou Perte	439 983,07	11	485 054,79	13	-45 071,72	-9

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 3 917 531,71 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 439 983,07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :**Durée d'utilisation non limitée**

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Agencements et aménagements divers	8 à 10 ans
- Matériels de bureau et info.	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

L'entreprise a utilisé la faculté ouverte aux PME dont deux des trois seuils sont respectés :

- effectif inférieur à 50,
- total bilan inférieur à 3 650 000 euros,
- total chiffre d'affaires inférieur à 7 300 000 euros,

de continuer à amortir ses immobilisations non décomposables selon la durée initiale (Avis n°200 SD du 01/06/2005 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité ; Instruction fiscale du 30/12/2005)

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial inscrit à l'actif du bilan est composé de :

- acquisition de clientèle appartenant à M. BORDIER

Ce fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Conformément aux articles 214-2 et 214-15 du PCG et au règlement ANC 2015-06, un test de dépréciation a été conduit. Dans l'hypothèse où la valeur actuelle du fonds commercial deviendrait inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation serait comptabilisée.

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds commercial	1 500 000			1 500 000
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	1 500 000			1 500 000

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 1 500 000
(Partiel)



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPORA	Frais d'établissement et de développement TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 500 000			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.	32 030			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencés & aménagés divers	117 670			
Autres immos corporelles					
Matériel de transport					
Matériel de bureau & mobilier informatique	52 299		15 549		
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours				1 864	
Avances et acomptes					
TOTAL		202 000		17 412	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	71 613		64 756	
	Autres titres immobilisés	50 022			
	Prêts et autres immobilisations financières	530		2 000	
TOTAL		122 165		66 756	
TOTAL GENERAL		1 824 165		84 168	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPORA	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL			1 500 000	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons			32 030	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Inst. gal. agen. amé. divers	11 324		106 346	
Autres immos corporelles					
Matériel de transport					
Mat. bureau, inform., mobilier	8 905		58 943		
Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours				1 864	
Avances et acomptes					
TOTAL		20 229		199 183	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			136 369	
	Autres titres immobilisés			50 022	
	Prêts & autres immob. financières			2 530	
TOTAL				188 921	
TOTAL GENERAL		20 229		1 888 104	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions					
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	32 030			32 030
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
	Inst. générales agencem. amén.	20 983	20 178	11 324	29 837
Autres immobs corporelles	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	32 058	8 662	8 905	31 815
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		85 072	28 840	20 229	93 682
TOTAL GENERAL		85 072	28 840	20 229	93 682

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	78 030		58 030	20 000	
TOTAL		78 030		58 030	20 000
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immobs financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	107 212	37 955	28 207	116 960	
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		107 212	37 955	28 207	116 960
TOTAL GÉNÉRAL		185 242	37 955	86 237	136 960
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		37 955	28 207	
	- financières				
	- exceptionnelles			58 030	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					



PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	78 030,00		58 030,00		20 000,00
TOTAL	78 030,00		58 030,00		20 000,00

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	37 955,00	28 207,00
financières		
exceptionnelles		58 030,00



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
CBA - 20 RUE DE LA CABEYRE 33240 SAINT-ANDRE DE CUB	68 598	23 338	99,99	3 298
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (1U)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (1U)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (1U)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société) CBA - 20 RUE DE LA CABEYRE 33240 SAINT-ANDRE DE CUBZAC -	68 598	20 039	99,99	81 611	81 611			74 058	3 298	
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le précéder dans la colonne Observations.

ÉTAT DES STOCKS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens	179 710,00	182 034,00	179 710,00	182 034,00
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	179 710,00	182 034,00	179 710,00	182 034,00



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	15 190
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	15 190

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	41 484
Autres créances	4 173
Disponibilités	
TOTAL	45 656

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

EVOLUTION DANS LA RÉPARTITION

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 611,00	300,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	161,00	300,00

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)		
Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		485 055
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
Total des prélèvements sur les réserves		
TOTAL DES ORIGINES		485 055
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	185 055
Dividendes		300 000
Autres répartitions		
Report à nouveau		
TOTAL DES AFFECTATIONS		485 055



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	185 575	185 575		
Personnel & comptes rattachés	105 943	105 943		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	223 642	223 642		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	156 769	156 769		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	10 816	10 816		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	126 237	126 237		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	41 043	41 043		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	850 024	850 024		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 823
Dettes fiscales et sociales	251 341
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	41 043
TOTAL DES CHARGES À PAYER	339 206



DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		



LES EFFECTIFS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

